



DELIBERATION RDG-CS-26-008

Objet : Adoption du Budget primitif 2026

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le mercredi 15 avril 2026, à 09H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DEZAC, membre du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires** : M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants** : M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : mercredi 1^{er} avril 2026

Etaient présents :

- **Membres titulaires** : Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE.
- **Membres suppléants avec voix délibérative** : Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Nombre de votants : 6

5 présents et 1 délégation de vote : M. Ary CHALUS à Mme Sylvie VANOUKIA

Secrétaire de séance : Mme Hélène POLIFONTE

Le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors du Conseil Syndical du 25 février 2026, dans le délai légal (L.2312-1 du CGCT) des dix semaines précédant le vote du budget par l'assemblée.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il est demandé aux membres du Comité de se prononcer sur le vote du BP au titre de l'année 2025.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-2978/AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des Routes de la Guadeloupe
Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25/02/2026,

Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré par :
06 Voix : POUR
0 Voix : CONTRE
0 : ABSTENTION

DECIDE :

Article 1 : D'adopter par chapitre le budget primitif 2026 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
011	Charges à caractère général	0	4 008 218,08	4 008 218,08	4 008 218,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	18 380 510,00	18 380 510,00	18 380 510,00
65	Autres charges de gestion courante	0	80 010,00	80 010,00	80 010,00
TOTAL des dépenses de gestion courante		0	22 468 738,08	22 468 738,08	22 468 738,08
67	Charges spécifiques	0	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement		0	22 468 738,08	22 468 738,08	22 468 738,08
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	/	1 792 524,19	1 792 524,19	1 792 524,19
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		/	1 792 524,19	1 792 524,19	1 792 524,19
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0	24 261 262,27	24 261 262,27	24 261 262,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
013	Atténuations de charges	0	13 000,00	13 000,00	13 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0	432 743,00	432 743,00	432 743,00
74	Dotations et participations	0	22 270 510,00	22 270 510,00	22 270 510,00
75	Autres produits de gestion courante	0	308 010,00	308 010,00	308 010,00
TOTAL des recettes de gestion courante		0	23 024 263,00	23 024 263,00	23 024 263,00
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement		0	23 024 263,00	23 024 263,00	23 024 263,00

042	Opérations d'ordre transfert entre sections	/	544 153,82	544 153,82	544 153,82
Total des recettes d'ordre fonctionnement		/	544 153,82	544 153,82	544 153,82

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
	0	23 024 263,00	23 024 263,00	23 024 263,00

R 002 Résultat reporté ou anticipé	692 845,45
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 261 262,27
--	----------------------

Pour information :
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

1 248 370,37

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	98 292,42	672 407,22	672 407,22	770 699 ,64
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes)	1 600 287,28	7 112 188,00	7 112 188,00	8 712 475,28
23	Immobilisations en cours (y compris programmes)	102 202,76	6 300 000,00	6 300 000,00	6 402 202,76
Total des dépenses d'équipement		1 800 782,46	14 084 595,22	14 084 595,22	15 885 377,68

+

040	Opérations d'ordre transfert entre sections	/	544 153,82	544 153,82	544 153,82
Total des dépenses d'ordre investissement		/	544 153,82	544 153,82	544 153,82

+

D 001 Solde d'exécution négatif ou anticipé					0,00
--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					16 429 531,50
---	--	--	--	--	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	614 314,47	1 500 000,00	1 500 000,00	2 114 314,47
TOTAL des recettes d'équipement		614 314,47	1 500 000,00	1 500 000,00	2 114 314,47
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0	96 000,00	96 000,00	96 000,00
TOTAL des recettes financières		0	1 596 000,00	1 596 000,00	1 596 000,00
TOTAL des recettes réelles d'investissement		614 314,47	1 596 000,00	1 596 000,00	2 210 314,47

040	Opérations d'ordre transfert entre sections	/	1 792 524,19	1 792 524,19	1 792 524,19
Total des recettes d'ordre d'investissement		/	1 792 524,19	1 792 524,19	1 792 524,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	12 426 692,84
---	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 429 531,50
--	---------------

Article 2 : Le président, le directeur et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée selon les modalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 15 avril 2026

La secrétaire de séance,

Mme Hélène POLIFONTE

Le Président de séance,

M. Philippe DEZAC



Publiée le : 27/04/2026